



Conservation du territoire public de Val-des-Lacs

Proposition d'aire protégée

La municipalité de Val-des-Lacs souhaite prendre en main l'avenir de son territoire de façon à garantir la protection de l'environnement, de la biodiversité et la préservation de ses richesses naturelles, tout en harmonisant celle-ci aux intérêts socio-économiques et au potentiel récréo-touristique de la région. Pour ce faire, la municipalité de Val-des-Lacs vise à étudier son territoire et concerter les parties prenantes en vue d'identifier et de mettre en place des statuts de conservation sur le territoire public de la municipalité.

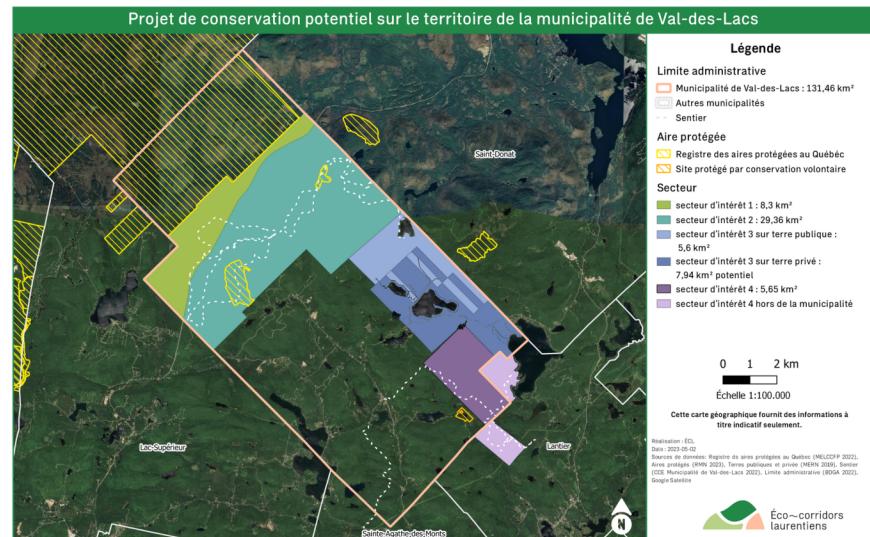
Ce projet vise quatre secteurs d'intérêt:

Secteur 1: Conservation de la zone périphérique du Parc national du Mont-Tremblant (en vert)

Ce secteur vise l'établissement d'une zone de conservation (zone tampon) en périphérie du parc national du Mont-Tremblant, en élargissant l'étendue côté ouest pour prendre en compte les limites du noyau écologique, ce qui permettrait de consolider ce noyau et pérenniser les sentiers du secteur.

Secteur 2: Élargissement des aires protégées actuelles et consolidation du Réseau Inter-Centre (en turquoise)

Ce secteur vise l'élargissement des aires protégées déjà existantes sur le territoire, soit le refuge biologique et l'écosystème forestier exceptionnel. Cela constitue une opportunité de protéger ce secteur de haute valeur écologique et ayant un fort potentiel récréo-touristique en raison du réseau de sentiers d'Inter-Centre.



Secteur 3: Consolidation d'un corridor écologique (en bleu)

Ce secteur vise la mise en place d'un corridor écologique reliant les aires protégées au nord et au sud de la municipalité en établissant un statut de conservation pour les terres publiques comprises dans le corridor. Ce corridor pourrait également permettre de relier le parc national du Mont-Tremblant au parc régional de la Forêt Ouareau.

Secteur 4: Mise en place du Parc régional «Par Monts et Vals» (en mauve)

Ce secteur comprend la création d'un parc régional au sud-est du territoire, qui constitue un noyau d'intérêt écologique faisant partie du corridor écologique du secteur 3. Ce parc serait une opportunité de pérenniser les sentiers Par Monts et Vals qui rejoignent le territoire de la municipalité. Cela pourrait inclure la création d'aires de conservation à l'intérieur du parc afin de conserver les habitats sensibles du secteur.



Éco~corridors
laurentiens





Le territoire de Val-des-Lacs est d'une grande richesse écologique et représente un joyau à préserver.

En effet, son importante couverture forestière intacte et peu fragmentée, constituée d'importants massifs forestiers et de forêts d'intérieur, abrite de nombreux peuplements matures et de vieilles forêts

Au total, ce projet permettrait d'ajouter 48,91 km² (37,2%) de terres protégées sur le territoire de la municipalité.

Des activités de démarchage en terres privées menées parallèlement au projet pourraient permettre de protéger 7,94 km² supplémentaires, pour une superficie totale protégée de 78,59 km² sur le territoire de Val-des-Lacs (59,8% du territoire).

Par son caractère écologique intact et son ardente volonté à protéger 59,8% de son territoire, Val-des-Lacs représente une opportunité incontournable d'atteindre les cibles mondiales d'aires protégées d'ici 2030.

À terme, ce projet vise à obtenir un statut de protection pour le territoire relevant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel afin de protéger l'intégrité écologique des écosystèmes présents sur le territoire ciblé.

Au plus tard le 31 mars 2026, une proposition finale de projet d'aire protégée, dont le statut sera à définir en concertation avec la SNAP Québec, les acteurs locaux et le MELCCFP, sera déposée.

Le projet sera mené par la municipalité de Val-des-Lacs et son Comité Consultatif en Environnement (CCE) et coordonné par Éco-corridors laurentiens, avec le soutien de la SNAP Québec.

Les collaborateurs au projet comprendront le MELCCFP, l'OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), le CRE Laurentides, Loisirs Laurentides et les municipalités de Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Le projet a aussi reçu l'appui de plusieurs autres organisations, telles que Conservation Laurentides, la Coalition Conservation Mont-Kaaikop, la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs, Touski, Kanatha-Aki et plusieurs associations de protection des lacs.



«Plein aire – Pour des territoires vivants et protégés» est une initiative de la SNAP Québec, soutenue financièrement par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Elle vise entre autres à soutenir des projets stratégiques de création d'aires protégées ou de corridors écologiques au sud du 49^e parallèle, en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux.



Éco~corridors
laurentiens

Contact:
Marilou Deschênes
info@ecocorridorslaurentiens.org

